



# LA VOIX DES PIAFFEURS

Lettre d'information mensuelle n° 203 - DECEMBRE 2017 ... sur papier recyclé

## Sommaire

1. VIE DU SEL ..... p 1
2. COMPTES-RENDUS ..... p 2
3. AGENDA - BONS PLANS ..... P 5



1

## VIE DU SEL

### Prochain **Repar'sel**

**samedi 16 décembre à 10h** Salle Jean Aicard

La séance se clôture par un repas partagé.  
Il est préférable de ne pas amener de réparation trop importante l'après midi afin que tous les réparateurs profitent bien du repas.

Jean-Claude du sel de Bièvre viendra pour les affutages.  
Pour que tout le monde soit satisfait, on passe un seul objet à la fois.  
Pensez aux petites douceurs avec le café du matin.

Marie-Jeanne (2073) - 06 84 12 74 00

### Très urgent (avant la fin de l'année)

Alain (1584) correspondant de  
**la Route des Sels**, s'étant retiré, nous  
recherchons un nouveau correspondant, si vous  
êtes intéressé-e, contactez Manaz 1612

### Fête du 9 décembre : recherche animations, ateliers, etc.

Au programme : Poésie - Atelier Jus de  
légumes et fruits - Soirée dansante avec  
le groupe Racine de Swing...

Contactez Eléonore 12

Un doodle sera envoyé pour la participation au  
repas des selistes : « sucré » ou « salé »

La prochaine Rencontre mensuelle aura lieu  
**SAMEDI 6 JANVIER 2018**

Comme chaque fin d'année, la période des réadhésions arrive.

Merci de commencer à vous réinscrire rapidement afin de nous permettre de fluidifier notre travail de secrétariat et d'éviter l'attente et la bousculade des mois de janvier et février 2018.

### Il est préférable de payer par chèque

Le **montant annuel** de la cotisation 2018 reste inchangé :

**9 €** si vous téléchargez vous-même les documents mensuels : le catalogue et le bulletin "La Voix des Piaffeurs" **option**

### Internet

**13 €** si vous choisissez de retirer le catalogue et le bulletin "La Voix des Piaffeurs" à l'une de nos permanences ou RV  
mensuel **option retrait**

**28 €** si vous préférez l'envoi du catalogue et du bulletin par la poste **option envoi**

Annie (261)

Pour les adhérents ayant choisi l'option internet, et souhaitant **avoir le compte-rendu du CA**, les demander par mail à **Annie (261)** qui vous enverra alors chaque mois la **VDP complète**.

## MOTION DU CA DU SEL DE PARIS - PROPOSITION

### Confiance, entente et comportements au sein du SEL

Chacun de nous qui avons rejoint le SEL, en attend de la convivialité, de l'entraide, de l'amitié, du respect. Nous sommes au SEL pour « faire vivre des valeurs solidaires fondées sur le dialogue, la confiance, la convivialité, le lien social et la réciprocité au sein du groupe » (charte Sélidaire).

On pourrait penser que des affaires de harcèlement comme on en parle sur les médias ne se produisent pas dans un SEL. C'est pourtant arrivé au printemps à une séliste, qui a subi le comportement d'un adhérent masculin, incorrect aussi bien suivant

nos valeurs que par rapport à la loi. Dans le cas évoqué, la désinvolture dans l'échange et le manque de respect s'est ajouté au harcèlement sexuel.

Que faire ? D'abord, il faut « dire » à son interlocuteur quand les limites de l'acceptable sont dépassées, ne pas laisser faire, même si on se sent en infériorité physique ou mentale. Cela peut-être fait sans agressivité. Si cela ne suffit pas et que le harcèlement se produit dans le cadre d'un échange séliste, ne pas hésiter à venir en parler à un membre du CA, ou à un séliste de confiance.

Certainement notre société a trop longtemps toléré le patriarcat et les privautés des hommes à l'égard des femmes, et peut-être que collectivement nous n'avons pas été assez vigilants. **Nous, conseil d'animation élu de votre SEL, nous nous engageons à agir pour que l'égalité hommes-femmes devienne une réalité du quotidien et des comportements de tou-te-s. Et nous vous demandons de vous engager avec nous.**

Peut-être faudrait-il modifier la charte du SEL de Paris à ce propos ? Que chacun-e s'il le souhaite fasse part de ses propositions.



## L'atelier de cuisine iranienne

Nous étions 21 participants. 11 du Sel de Paris - 1 du Sel de Noisieu - 1 du Sel de Clamart - 1 du Sel de Villejuif - 2 du Sel en Seine (Athis) et 5 amies non selistes.

Un couple est arrivé pour s'inscrire au SEL; il s'était trompé de **samedi** ! Les deux personnes ont adhéré puis sont restées pour participer à l'atelier et ont bien aimé leur premier échange !

Nous avons préparé en tout trois entrées, une soupe, un plat principal et un petit dessert.

Dans l'ensemble, l'ambiance était sympa et tous les participants ont bien apprécié l'atelier, malgré quelques problèmes de comportement.

Exemples : commencer à manger avant que les préparatifs soient finis et alors que certains travaillaient encore !

Ne pas respecter le découpage égal des portions afin que tout le monde puisse profiter de tous les plats !

Faire des remarques désagréables sur les uns et les autres concernant le comportement de chacun !

On voit malheureusement beaucoup trop ce type de comportement irrespectueux chez certaines selistes lors de nos fêtes et repas partagés !

***J'espère que ces selistes liront ce compte-rendu et prendront conscience que le plaisir du partage est beaucoup plus riche que le fait de manger 100 grammes de plus.***



## SEL DE PARIS PRATIQUE

### SEL DE PARIS : Les Bons usages

Lorsqu'un SEListe n'a pas prévenu d'un contretemps au moins 24h à l'avance et qu'il ne se rend pas au rendez-vous convenu avec un autre SEListe, il dédommagera ce dernier de 100 piafs forfaitaire (CA du 10/2013). Un membre du CA administrateur sur Lest fera les opérations de débit et de crédit.

En cas de litige, s'adresser à la médiatrice : Christiane (1833).

Le CA confirme que chaque SEListe souhaitant utiliser les services ordinateur/ imprimante/photocopieuse dans une MDA doit d'abord s'adresser au correspondant de cette MDA. Notez que l'utilisation des MDA est un service que la Ville de Paris offre aux associations. À utiliser avec respect et modération.

Le SEL de Paris décline toutes responsabilités liées aux échanges d'alimentation, de cosmétiques et de tous produits pouvant avoir un impact sur la santé.

### 1<sup>er</sup> samedi du mois : RENCONTRE MENSUELLE et BLE

10h à 13h Bourse Locale d'Echange (BLE), diffusion du catalogue et de la VDP, remise des bons, secrétariat.

10h30 Réunion d'accueil pour les nouveaux adhérents

13h à 14h Repas partagé

14h à 17h Réunion du **Conseil d'Animation**, ouverte à tous les adhérents à jour de leur cotisation

**Merci de ranger la salle avant votre départ**

### En alternance tous les 2 mois : LES ATELIERS

3<sup>ème</sup> samedi du mois : ATELIER DÉCOUVERTE à la MDA du 12<sup>ème</sup> – 181 avenue Daumesnil ou salle Jean Aicard

3<sup>ème</sup> samedi du mois : ATELIER REPAR'SEL (ou « LA REPARE »), de 10h à 14h avec repas partagé à 13h. Salle Jean Aicard

### PERMANENCES : dans les Maisons des associations (MDA) :

MDA du 18<sup>e</sup> : 2<sup>e</sup> mardi du mois de 16h à 19h - 15, passage Ramey, m° Jules-Joffrin

MDA du 20<sup>e</sup> : 2<sup>e</sup> samedi du mois de 10h30 à 13h30 - 1-3, rue Frédérick-Lemaître, m° Jourdain

### COORDONNÉES DU SEL DE PARIS :

Adresse postale : 1-3, rue Frédérick-Lemaître - Boîte 41 - 75020 Paris

Site : [www.seldeparis.org](http://www.seldeparis.org) – contact [AT] [seldeparis.org](mailto:seldeparis.org) – tél/répondeur.. : 07 68 92 97 28

La LISTE DE DIFFUSION du Sel de Paris s'intitule [seldeparis \[AT\] yahoogroups .fr](mailto:seldeparis@yahoogroups.fr).

Pour s'y inscrire envoyer un mail à [seldeparis-subscribe \[AT\] yahoogroups .fr](mailto:seldeparis-subscribe@yahoogroups.fr) en précisant nom et n° d'adhérent(e)

### PARTICIPEZ A LA VOIX DES PIAFFEURS !

Envoyez-nous (avant le 20 du mois) vos articles, témoignages, propositions d'ateliers, etc. à :

[voixdespiaffeurs \[AT\] seldeparis.org](mailto:voixdespiaffeurs [AT] seldeparis.org)

JOYEUX



## INFOS PRATIQUES

### BLOCTEL : LA NOUVELLE LISTE D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE.



**BLOCTEL, LA NOUVELLE LISTE D'OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE EST OUVERTE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2016.**

Les consommateurs peuvent donc s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, ils doivent entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr). Ils reçoivent alors par courriel une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient de vérifier que le message est bien arrivé (si nécessaire parmi les spams). L'inscription n'est prise en compte effectivement que lorsque les consommateurs ont cliqué sur le lien hypertexte proposé dans le courriel de confirmation. Les consommateurs sont alors protégés contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de leur inscription.

La durée d'inscription sur la liste d'opposition est valable 3 ans. Par conséquent, 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs sont contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.

Si les appels continuent, les consommateurs peuvent s'identifier sur le site [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr) afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires.

Toutefois, le démarchage reste autorisé dans les situations suivantes :

- «en cas de relations contractuelles préexistantes» (par exemple, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres) ;
- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- de la part d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'il ne s'agira pas de prospection commerciale.

**Attention :** Les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement, ne sont pas concernés par Bloctel. Ils doivent être renvoyés par SMS au 33 700.

En outre, tous les opérateurs de téléphonie proposent à leurs abonnés de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition. Il existe deux types de listes d'opposition :

- la liste rouge (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste ne sont pas mentionnées sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs) ;
- la liste orange (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste orange ne sont plus communiquées à des entreprises commerciales en vue d'une utilisation à des fins de prospection directe. L'inscription sur la liste orange permet d'éviter le démarchage des entreprises commerciales mais les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite continuent de figurer dans l'annuaire universel).

### Rappel :

Le service Bloctel remplace le service Pacitel qui a fermé le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les personnes qui étaient inscrites sur Pacitel doivent se réinscrire sur Bloctel.

### Attention aux escroqueries

Une des sociétés éditrices émergentes dans ce nouveau service est Digital Sun Ltd. On voit clairement qu'elle utilise, sur le site Bloctel.me, des typographies de couleurs différentes en fonction des informations données. Elle mentionne son caractère privé et dans une couleur assez difficile à lire, elle écrit que son service est « facturé un euro durant la période d'essai de deux jours puis soixante-neuf euros. Offre résiliable, satisfait ou remboursé ! ».

Comme le rappelle la Répression des fraudes, la différence est bien là. Quand le site officiel Bloctel.gouv.fr promet une inscription et l'accès au service gratuit, les autres avancent une inscription gratuite sous couvert d'essai et payant par la suite. Le plus connu de ces arnaqueurs est "Bloctel.me" qui n'existe plus actuellement. Mais cela peut donner des idées à d'autres escrocs ou pire constituer avec vos numéros fournis une banque de données qui peut rapporter beaucoup d'argent et produire l'effet inverse de celui recherché pour vous.

Alors la seule adresse gratuite et fonctionnelle est

[www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).